



## Interpellation de M. MEEUS : L'aide aux personnes âgées à Uccle.

**M. Meeus** estime que le temps de la retraite, appelé anciennement « le troisième âge », ouvre un champ de questions pour le citoyen arrivé en fin de carrière professionnelle. La diminution du revenu amène des questions liées au pouvoir d'achat. Comment garder un niveau de vie avec moins de moyens financiers ? En parallèle, viennent aussi les questions liées au bien-être, à la santé et au maintien de l'autonomie.

Face à ces constats, la question de l'aide aux personnes âgées à Uccle mérite d'être replacée dans une perspective démographique et budgétaire plus large.

Bruxelles est la région où les revenus moyens sont les plus faibles du pays. Selon un article de BX1, le revenu moyen annuel d'un Bruxellois s'élève à un peu plus de 16.000 €, soit plus de 21 % en dessous de la moyenne nationale. Même si Uccle présente un profil socio-économique plus favorable, notre commune reste intégrée dans une région marquée par de fortes inégalités.

Parallèlement, les données de Statbel montrent qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 47,1 % des ménages bruxellois sont composés d'une seule personne, ce qui est nettement supérieur au taux observé dans les autres régions. Une part significative de ces ménages isolés est constituée de personnes âgées, ce qui augmente le risque d'isolement et de fragilité.

Le vieillissement démographique est une réalité structurelle. Selon les projections nationales, l'espérance de vie atteindra 90 ans pour les femmes et 89,2 ans pour les hommes en 2080. Le coefficient de dépendance des personnes âgées augmentera : en 2080, pour 100 personnes en âge de travailler, on comptera 45 personnes de 67 ans et plus, contre 28 aujourd'hui. Enfin, la proportion des 80 ans et plus au sein des 67+ devrait atteindre 46 %.

Ces constats soulignent plusieurs enjeux pour Uccle, dont :

- l'isolement social des aînés ;
- l'accessibilité financière des services et des structures adaptées ;
- l'accès aux maisons de repos et maisons de soins ;
- la fracture numérique et la complexité administrative ;
- le logement et l'habitat adaptés.

À Uccle, le CPAS, le Conseil consultatif des aînés et les services communaux disposent d'informations et d'expertises précieuses, comme l'attestent les mémorandums et avis récents, notamment celui sur la fracture numérique. Mais il y a encore lieu de s'interroger sur l'éventualité d'une consolidation de ces données et analyses dans une vision stratégique partagée par le Collège.

Quels rôles spécifiques la commune d'Uccle doit-elle assumer dans ce cadre ? Quels moyens sont actuellement mobilisés par la commune pour garantir ces missions ?

Sur quelles études, publications et statistiques fiables le Collège peut-il s'appuyer et quels opérateurs fournissent ces informations ?

Quelles données le CPAS et le Conseil consultatif des aînés mettent-ils à disposition, et dans quel cadre de concertation ?

La commune a-t-elle élaboré un plan ou une vision pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées ?

Quels obstacles limitent l'élaboration d'une politique globale, et quelles solutions la commune envisage-t-elle ?

Le vieillissement est une transformation structurelle de la société. Uccle occupe déjà la troisième place dans le classement des communes bruxelloises concentrant les populations les plus âgées.

Il est essentiel qu'Uccle engage un travail prospectif et définisse une stratégie claire pour garantir l'autonomie, la dignité et la qualité de vie de ses aînés.

**M. l'Echevin Vanraes** répond que l'aide susceptible d'être fournie aux personnes âgées peut être tant matérielle que psychologique.

La dimension matérielle est assurée surtout par le CPAS, qui peut intervenir pour l'octroi d'un revenu d'insertion, une garantie locative, le paiement des factures d'énergie, la recherche d'un logement ou d'un home, le soutien à des activités culturelles via l'article 27, l'aide à l'acquisition de vêtements via une boutique de quatre saisons, les soins à domicile, les services d'aides ménagères, les titres-services, la médiation de dettes,... M. l'Echevin Vanraes signale aussi l'accès quasi-quotidien à un cabinet médical sous l'égide du CPAS.

Parallèlement à l'action du CPAS, la commune a lancé toute une série d'initiatives depuis des dizaines d'années. M. l'Echevin Vanraes signale à cet égard l'action du Centre de santé, le service social dont Mme l'Echevine De Brouwer a la tutelle, l'Agence locale pour l'emploi (ALE), les chèques-taxis, les cartes de stationnement pour les PMR, le « mobitwin » pour le covoiturage, les services repas (avec la possibilité de prendre des repas dans les quatre maisons de quartier), les subsides octroyés à un certain nombre d'associations de seniors.

L'ASBL Génération +, dont le budget global s'élève à 350.000 €, accomplit un travail considérable en vue de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Le Conseil consultatif des aînés joue un rôle important en faveur des seniors. Il a établi un mémorandum juste avant les élections et fonctionne par groupes de travail sur des thématiques particulières, avec, à sa demande, la participation des échevins concernés.

La plateforme Santé créée par M. Hublet favorise l'interaction entre toutes les forces vives de ce secteur, qu'il s'agisse des représentants des médecins ou de diverses ASBL, et contribue à améliorer les services rendus aux citoyens en ce domaine.

L'activité déployée par le Conseil consultatif des personnes en situation de handicap concerne en grande partie les seniors. Cet organisme a entre autres développé le label « Handycity ».

Les données statistiques relatives aux seniors sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour développer des politiques proviennent de Perspective Brussels ainsi que de Belfius, mais les vrais renseignements sont issus des instances actives sur le terrain, qu'il s'agisse du CPAS ou des autres organismes évoqués.

M. l'Echevin Vanraes mentionne encore l'intérêt des échanges au sein de la Conférence des Présidents de CPAS et de la Conférence des Echevins de la Santé.